

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES HUILES ET GRAISSES RICINOL, Hanoï

Paul BEYER, fondateur

Ancien patron de la Fonderie d'Extrême-Orient
à Haïphong (voir encadré)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Fonderie_d_Extreme-Orient.pdf

Société à responsabilité limitée, 1934, 9.000 \$.

TONKIN

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, janvier-février 1935)

Les 8 et 15 novembre, « France-Indochine » encourage à produire du ricin dont l'huile peut être désacidifiée grâce au procédé de M. Beyer.

Publicité

(Annuaire de l'Association tonkinoise des anciens combattants (ATAC), 1935, p. 64)

Automobilistes

Graissez votre moteur au RICINOL

Huile de ricin traité d'après de nouveaux procédés brevetés S. G. D. G. (Procédés P. BEYER) et absolument sans acide, ne dégageant aucune mauvaise odeur, ne gommant pas, et ne faisant aucun dépôt dans les culasses. Avec le RICINOL vous ne vidangez que tous les 3.000 kilomètres..

RICINOL A — Huile pour tous moteurs, été comme hiver.

RICINOL B - Huile pour boîte de vitesse et pont-arrière.

RICINOL C — graisse vaseline.

RICINOL D — graisse légère.

RICINOL E - graisse épaisse..

RICINOL F — graisse très épaisse.

RICINOL L — Huile spéciale pour le levage des moteurs.

Ce sont des produits 100 % français.
Demandez-les à votre garagiste ou à la

SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DES
HUILES ET GRAISSES "RICINOL*

Société à responsabilité limitée au capital de 9.000 piastres
3-5, rue Reinach - HANOI

UNE MISE EN GARDE
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 juillet 1935)

Quelques personnes cherchent à répandre le bruit que ça pue dans les rues depuis que les autos emploient les huiles Ricinol.

Nous mettons le public en garde contre ces racontars.

Ce qui « pue », c'est l'huile de ricin ordinaire, même désacidifiée, qu'utilisent beaucoup de chauffeurs plus soucieux du bas prix de leur huile que de ses qualités

Ajoutons qu'aucune huile de graissage n'est rigoureusement inodore lorsqu'elle est employée avec excès ou dans un moteur très usagé.

Mais le RICINOL, lui, ne pue pas . Tout automobiliste soucieux de ses véritables intérêts peut s'en convaincre en faisant, tout simplement, un essai loyal après vidange et lavage de son moteur : nous ne demandons pas autre chose, bien certains d'avance du résultat !

Société française des huiles et graisses Ricinol,
3 et 5, rue Reinach, Hanoï.

À TRAVERS LES STANDS DE LA FOIRE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 décembre 1935)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Haiphong_Commerces.pdf

.....
Isolé et faisant le joint entre les 2 stands d'autos est érigé le kiosque de la Société française des huiles et graisses Ricinol. On en dit le plus grand bien, et l'ami Eminente, qui possède un pur Sang Bugatti particulièrement délicat, n'a cependant pas hésité à choisir Ricinol comme huile de graissage. Il en est d'ailleurs enchanté. Nous souhaitons à cette société indochinoise naissante, qui utilise des capitaux français, un personnel français et une main-d'œuvre indochinoise, tout le succès qu'elle mérite.

Société française des Huiles et graisses Ricinol
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 janvier 1936)

Une erreur bien involontaire s'est glissée dans un des charmants compte-rendu de la Foire de Haïphong qu'a bien voulu rédiger pour l' « Avenir du Tonkin » un de nos amis.

Il a été écrit à propos de la Société française des huiles et graisses Ricinol que cette société avait été constituée avec des « capitaux français, un personnel français et une main-d'œuvre annamite »

Ceci n'est pas exact ; la société a reçu, en effet, de quelques personnalités annamites, une aide efficace dont elle leur est fort reconnaissante.

Ses capitaux sont franco-annamites non exclusivement français. Elle compte, d'ailleurs, parmi ses membres, une proportion importante d'Annamites. Voilà les choses mises au point.

LISTE DÉFINITIVE DES ÉLECTEURS CONSULAIRES FRANÇAIS
DE LA CIRCONSCRIPTION DE HANOÏ
(*Bulletin administratif du Tonkin*, mars 1936, pp. 1496-1515)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/CCI_Hanoi_electeurs-1940.pdf

N° d'ordre	Noms et prénoms	Profession	Adresse	Classe et catégorie de la patente
88	Janvier Albert ¹	Dir. Société française des Huiles et Graisses Ricinol	3-5, rue Reinach	4/6 80

Conseil des intérêts économiques et financiers du Tonkin
Liste des électeurs
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1937, pp. 2026-2142)

Hanoï
130 Beyer Paul Jean Ingénieur E.S.G.M. Directeur de « Ricinol » 44 ans 3-5, rue Reinach

Tribunal mixte de commerce de Hanoï
Audience du samedi 18 septembre 1937
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 septembre 1937)

.....
3°) Jugement identique [condamnation solidaire au paiement] dans la troisième affaire mais portant sur une somme de 8.013 p. 17. À l'appel du rôle, vient l'affaire « Poinard et Veyret contre Ricinol » en laquelle occupe M^e Piton pour les demandeurs. M^e Piton avise le tribunal qu'il abandonne sa demande en déclaration de faillite et sollicite le renvoi au 20 octobre, ce qui lui est accordé.

Société française des huiles et graisses Ricinol
Société à responsabilité limitée au capital de 35.000 piastres
Siège social : 11, rue Borgnis-Desbordes, Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 mars 1939)

Aux termes du procès-verbal enregistré le 14 mars 1939 d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire en date du 4 février 1939.

Messieurs Larrivé, Monthuis et Pham-gi-Lê, acceptants, ont été désignés comme membres du conseil de gérance pour l'année 1939 (article 19 des statuts)

Messieurs Arnaud et Lacordaire, acceptants, ont été désignés respectivement comme contrôleur de la gérance et contrôleur suppléant de la gérance (article 24 des statuts).

Extraits du procès-verbal de la dite délibération ont été déposés le 14 mars 1939 aux greffes du tribunal de 1^{re} instance et du tribunal de commerce de Hanoï où sont déposés les statuts de la société.

¹ Albert Léon Joseph Janvier (Le Lude, Sarthe, 17 octobre 1873-Hanoï, 11 novembre 1938) : ancien directeur du Foyer des étudiants annamites de Hanoï (1924-1929).

(La *Volonté Indochinoise* du 15 mars 1939).

HANOÏ
TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE
Audience correctionnelle française du mercredi 5 juillet 1939
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 juillet 1939)

.....
M. Beyer Paul est prévenu d'abandon de famille et madame Juvanon, tant en son nom personnel qu'au nom de ses trois enfants, est partie civile. M. le président souligne que l'abandon de famille est un fait extrêmement grave.

M. le procureur de la République p. i. Morice demande une peine de principe.

M^e Bordaz expose tous les déboires dont a souffert ici, en France, en Chine. M. Beyer, chimiste qui s'est attelé au traitement du ricin.

Dès qu'il a été en situation de le faire, il a versé la pension alimentaire que le jugement de divorce l'avait condamné naguère à payer.

Le tribunal a condamné M. Beyer à 50 francs d'amende avec sursis.
